



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION JLN – AUTORISATION
DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Jessica CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

DOSSIER N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION JLN – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

Les relations entre la ville et l'association Jeunes Loisirs Nature (JLN) s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs.

Au travers de son projet éducatif, l'association vise à accompagner les jeunes et à guider les adolescents dans leur apprentissage de la vie en société. Elle favorise l'épanouissement, la socialisation, la responsabilisation et l'engagement des jeunes de 12 à 17 ans.

Dans le cadre de sa politique sociale et d'animation locale, la ville collabore avec les associations œuvrant pour la famille et la jeunesse, créant ainsi une synergie et une complémentarité entre les services municipaux et les structures associatives.

La convention de partenariat 2014-2016 entre la ville et l'association JLN ayant pris fin le 31 décembre 2016, il est proposé de signer une nouvelle convention partenariale pour l'année 2017 ainsi qu'une convention de mise à disposition des locaux.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le projet de convention de partenariat proposé ;

VU le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux ;

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association auprès des jeunes et des familles du territoire,

Considérant l'implication active de l'association à la construction et à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 12 mai 2015 entre la ville et la Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2015 à 2018,

Considérant, enfin, l'engagement de l'association dans la réalisation des actions ou projets partenariaux développés sur le territoire communal, ainsi que les évolutions du projet associatif dans le cadre du schéma d'animation social,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

Patrick BOBET

